Vos congés Covid, actions gratuites, retour sur site, télétravail

Non-cadres et cadres, siège et régions

LES CONGES 2020

La Direction souhaite que les salariés posent tous leurs congés avant la fin de l'année. Or, les accords d'entreprises et la loi existent toujours : il sera possible d'épargner vos congés 2020 en 2021.
C'est pour cette raison que ce n'est qu'une « forte incitation » ! A chacun de se positionner.

Rappel historique : Dans une France paralysée par les grèves, syndicats, patrons et gouvernement du Front populaire se mettaient d'accord pour appliquer rapidement une série de mesures sociales inédites.
A l'époque, c'était « impossible ». Le patronat français était, par principe, hostile aux congés payés. On ne va pas « payer les salariés à ne rien faire » !
Seule une poignée de patrons ou d'administrations à la fibre sociale en faisaient bénéficier leur personnel. En août, beaucoup d'usines fermaient leurs portes une ou deux semaines, laissant les ouvriers sans salaire.
« Nous agirons à l'intérieur du régime social actuel, de ce même régime dont nous avons démontré les contradictions et l'iniquité au cours de notre campagne électorale. (…) Il s'agit de savoir s'il est encore possible de distribuer une petite ration de justice et de bien-être, une grande ration d'espoirs. » Léon Blum, le 31 mai 1936.
Ceux qui pensent qu'aujourd'hui, ce n'est plus pareil, se trompent : pour le patronat, les avancées sociales sont toujours impossibles.
Même quand les entreprises comme Generali se portent très bien, donner aux salariés c'est toujours trop. Qu'ils soient satisfaits d'avoir un travail !
Le monde d'avant est toujours là, malgré les apparences.

ACTIONS GRATUITES = Monnaie de singe ?

Generali a bloqué la vente des actions pourtant promises comme une « rémunération » sans aucune communication générale, malgré notre dernier tract. Chuuuut ! C'est vrai que « ça fait tâche ». Seuls sont informés, depuis peu, les salariés qui se risquent à aller sur le site Sharinbox où ils trouvent un message de la Direction indiquant que les transactions seront disponibles le 1er juin. Au 4 juin, les salariés attendaient toujours.

L'action gratuite était valorisée à 15,31€, elle passe à 11,76€. Pendant ce temps, les places boursières et les actions se portent toujours bien, malgré la « crise », comme d'habitude. On se donne rendez-vous pour les résultats 2020 pour voir si la situation est si catastrophique pour les assureurs !
La CGT n'est pas favorable à une « rémunération » à risques. Ce n'est pas une rémunération. Ce dispositif est à la main de la Direction. A la place des actions gratuites, mobilisons-nous pour de vraies augmentations de salaire !

« MESURES D'ADAPTATION NECESSAIRES A LA PRESERVATION DE LA SANTE DES COLLABORATEURS ET METHODOLOGIE SUR LE FONCTIONNEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ET DES INSTANCES AU SEIN DE L'ENTREPRISE GENERALI FRANCE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 »… ouf !

La CGT n'a pas signé l'accord de retour sur site :

- **La non prise en charge des frais issus du télétravail** et la non prise en compte des conditions de travail à domicile (fourniture de matériel professionnel notamment pour les salariés en situation de handicap). **Les dépenses ont été reportées sur les salariés** (repas, énergie, et même équipements informatiques ou mobilier)
- Imposition unilatérale des 5 jours de RTT pendant le confinement.
- L'employeur n'est pas allé plus loin que le gouvernement dans son engagement et se limite à l'application des consignes.
- Augmentation de la charge de travail sans contrepartie.
- Pressions psychologiques sur la prise des congés.
- Opacité : La mise en place d'une commission de suivi réservée aux signataires.

La CGT a rappelé que les salariés n'ont pas été payés à rien faire. Un grand nombre a travaillé dans des conditions dégradées en assurant néanmoins un service de qualité.

Télétravail un jour, télétravail toujours !

Contrairement à ce qu'affirme la CFE-CGC dans son tract, l'initiative de revoir l'accord télétravail ne vient pas d'eux. Sauf peut-être s'ils dirigent l'entreprise ? L'initiative de la direction viendrait plutôt de nous par rapport au dernier tract ? Nous n'irons pas jusque là.

Souvenez-vous que la CFE-CGC, CFDT et l'UNSA ont signé l'accord qui vous fait perdre l'équivalent de 5 jours de RTT, soi-disant en contrepartie de la mise en place du télétravail. Or, le télétravail a permis de vider un bâtiment. À Saint-Denis, Generali a économisé 20 % de son loyer en rendant une partie de son siège social. 20€/mois de participation aux frais pour les salariés sont ridicules à côté des économies réalisées.

« L'employeur doit payer une partie du loyer de ses employés s'il les autorise à travailler à domicile, a conclu récemment le Tribunal fédéral ». Ils sont bien en Suisse ! En France, **cela passera par un accord d'entreprise** : Nous verrons quel syndicat osera signer un accord en défaveur des salariés. **La CGT restera ferme sur ses revendications. Rendez-vous à la rentrée !**

https://www.leparisien.fr/economie/quand-les-entreprises-developpent-le-teletravail-au-bureau-30-06-2019-8106330.php

Appels à la générosité des salariés : montrer l'exemple ?

En raison de la crise lié au Covid, le PDG de L'Oréal renonce à 30 % de son salaire pour l'ensemble de l'année 2020,à sa rémunération fixe et variable au titre de 2020 et à toute attribution d'actions de performance, si un plan venait à être décidé en 2020.

Bernard Arnault et les administrateurs de LVMH renoncent à leur rémunération pour les mois d'avril et mai 2020 ainsi qu'à toute rémunération variable au titre de l'année 2020. Leur rémunération au titre de leur mandat social pour l'année 2020 sera réduite de 30%.

Le PDG du groupe Carrefour renonce à 25 % de sa rémunération fixe pour deux mois. Les rémunérations fixes des membres du comité exécutif ont été gelées pour l'année 2020. Le PDG a demandé aux membres du comité de renoncer à 10 % de leur salaire fixe, également pour une période de deux mois. "Les sommes correspondantes seront affectées au financement d'actions de solidarité pour des salariés du groupe, en France et à l'étranger » .

https://www.usinenouvelle.com/editorial/ces-dirigeants-qui-reduisent-leur-salaire-face-a-la-crise-du-covid-19.N954626

On vous laisse imaginer les sommes, on ne vit pas dans le même monde. Ont-ils encore besoin de travailler pour subsister ?

A Generali, les rémunérations des dirigeants de Generali ne sont jamais divulguées. On peut se demander pourquoi. En fait, non : quand on demande aux salariés de faire des « efforts » depuis des années en contrepartie de … rien, ou de donner par solidarité !

Quand Generali France envoie plus de 400 millions d'Euros/an en Italie, on comprend que les caisses sont pleines.

La CGT revendique une meilleure répartition des bénéfices.

CGT Generali
Pour + d'informations sur l'actualité sociale !

L'équipe CGT Generali à votre écoute
Contact : cgtgenerali@gmail.com